

Information aux organisateurs d'une étape du TCP
MAIRIE ou / et ASSOCIATION

- **ORGANISER et BALISER** : 2 circuits : un de 10 kms et un de 20 kms environ ; il est souhaitable que le pique-nique (tiré du sac) soit pris tous ensemble, avant la séparation des circuits. Prévoir un espace convivial et/ou prévoir un abri en cas d'intempéries (si possible).
- **IMPRIMER** si possible un plan des circuits à remettre aux marcheurs, en y indiquant les coordonnées des personnes référentes de l'étape et *les numéros pour appeler les SECOURS*.

NOUVELLE ORGANISATION – NOUVEAUX HORAIRES

- **ACCUEIL** : *Accompagnants à partir de 8h45*.
- **ACCUEIL et INSCRIPTIONS** : *marcheurs de 9h à 9h45*. Un café et des boissons de bienvenue seraient appréciés.
- **DÉROULEMENT DES CIRCUITS** : Le départ des balades aura lieu à 10h. Prévoir dans la mesure du possible un accompagnant de la commune (élu ou bénévole de l'association organisatrice) en tête de chaque circuit.
- **RETOUR DES MARCHEURS** : S'assurer avec les accompagnants du TCP, du bon retour des marcheurs en vérifiant sur le cahier des inscriptions, s'ils ont bien signé.
- **ANIMATIONS AU RETOUR DES BALADES** : Prévoir dans la mesure du possible de proposer aux marcheurs des activités ou animations jusqu'à l'heure du film et du repas. Exemple : visites (patrimoine), concerts, parties de pétanques, jeux de quilles....
- **FILM** : Prévoir une personne pour accompagner le caméraman dans ce qu'il pourra filmer de la commune, en plus des marcheurs (sites particuliers, personnes à interviewer après avoir obtenu leur accord etc.).
-Prévoir également une salle à sa disposition pour effectuer le montage du film et prévoir un lieu pour le visionner à 19h.
- **REPAS** : Repas (après le film, vers 19h30), il regroupe les marcheurs, les habitants de la commune et éventuellement des touristes. Le tarif du repas doit se situer entre 14 à 18 €.
Il est laissé à l'appréciation des organisateurs (communes ou association) la prise en charge du repas des accompagnants du TCP. Ce point devra être vu avec le référent de la Commune ou de l'association lors des inscriptions.
- **PARTICIPATION** pour les communes ou les associations organisant elles-mêmes l'étape, il est demandé une participation financière d'un montant de **250 €** à verser à l'association TCP, qui couvrent (l'assurance, la communication, la réalisation du film, matériel).

Pour toutes précisions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter le président **Jean Canal** au **06.08.18.52.39**

Le Tour du Cantal Pédestre
Mairie de Parlan 15290 Parlan
Tel : 06 08 18 52 39

Mail:cantal.pedestre@gmail.com Web : www.cantalpedestre.com